



## Procès-verbal

### Assemblée Générale Ordinaire du 11 septembre 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Notre Dame de Salut s'est tenue le samedi 11 septembre 2021.

Comme l'année précédente, en raison du contexte sanitaire, l'Association s'est tenue à huis clos au siège de la province des Augustins de l'Assomption, 79 avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS.

Y étaient présents une partie du bureau de l'Association ainsi que M. Hugues de Noray (commissaire aux comptes représentant le cabinet Advolis).

L'ensemble des documents nécessaires avait été mis à disposition sur le site internet de l'Association.

Le Président Charles-Philippe SOMMERARD ouvre la séance à 10h00 en rappelant l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2020
- 2/ Rapport moral par le président de l'Association,
- 3/ Rapport financier par la trésorière de l'Association,
- 4/ Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- 5/ Vote des résolutions
- 6/ Élection d'administrateurs.

#### **1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2020**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2020 disponible sur le site internet de l'Association n'a donné lieu à aucune remarque en séance.

#### **2. Rapport moral par le Président de l'Association**

Le Président donne lecture du rapport moral dont les principaux points sont rappelés ci-après.

- Maintien en 2020 du 147<sup>e</sup> Pèlerinage National sous la présidence de Monseigneur Antoine HEROUARD, délégué apostolique pour le Sanctuaire de Lourdes avec la présence les 15 et 16 Août du cardinal Pietro PAROLIN, actuel Secrétaire d'Etat du Vatican,

dans la forme suivante :

- Maintien du programme dans ses grands événements.
  - Présence d'une délégation de quelques centaines de personnes.
  - Retransmission des cérémonies, conférences et animations par tous les moyens audiovisuels disponibles.
  - Organisation d'un e-pèlerinage avec le soutien du Groupe Bayard (9500 inscrits);
  - Mise en place d'une délégation de 450 hospitaliers sur place, en lien avec les Sanctuaires de Lourdes
  - Création d'un nouveau service d'Hospitaliers « anges gardiens » pour accompagner les personnes malades empêchées et aller leur rendre visite
  - Organisation de temps de conférences à distance axés sur le message de Lourdes ;
  - Organisation d'un spectacle musical retransmis de Natasha St Pier et Gregory Turpin
  - Envoi de 1000 Kits malades spécifiques (eau de Lourdes, CD, images, lumignon, ...) aux malades inscrits les années précédentes ;
  - Organisation d'événements locaux les 14 et 15 août (Lille, Paris)
- Préparation du Pèlerinage
    - Le pèlerinage a été préparé par des réunions en visio conférences avec les comités, les services et le Conseil de l'Hospitalité.
    - Il n'y a eu ni week-end de lancement ni réunion de bilan du fait de la situation sanitaire.
  - Partenariats
    - Le partenariat avec Bayard Presse se poursuit et se développe au profit des deux parties en contribuant au succès du pèlerinage et à la notoriété de Bayard :
      - Campagne de dons de Carême
      - Livret du pèlerin
      - E-pèlerinage et Mois de Marie
    - Le partenariat établi avec Radio Notre-Dame en 2018 a été reconduit. Il assure une présence pendant tout le pèlerinage dont il diffuse en direct plusieurs séquences dont des interviews avec des pèlerins et des personnalités présentes.
    - Deux nouveaux partenariats ont été mis en place avec RCF et KTO compte tenu de cette édition exceptionnelle pour permettre au plus grand nombre de pèlerins de suivre cette édition.
  - Ressources humaines
    - Conseil: 3 administrateurs nouveaux ou réélus
      - Collège des familles de l'Assomption: Père François Xavier Phan Van Duong.
      - Collège des Comités Régionaux: Charles Philippe Sommerard
      - Collège de l'Hospitalité: Christian Meunié
    - Salarié: Projet d'embauche pour un CDD de 6 mois (mars à octobre) non réalisé (situation sanitaire)

- Contrat d'alternance de Louis Grivel à partir du 15 juillet 2020
  - Comités Régionaux – Aucun changement de président
  - Aumônerie: pas de changement
  - Hospitalité : pas d'évolution dans l'organisation
- Faits saillants de notre organisation – Actions de progrès

Des chantiers ont été lancés

- Pour assurer le retour des pèlerins et malades dans le futur,
  - Pour faire face aux difficultés de maintien de l'activité de certains comités
  - Pour redonner une dynamique sur les dons et les financements de l'association.
- Frais Fixes – Informatique – Législation
    - L'équilibre du Pèlerinage a été réalisé par les inscriptions sur place et le spectacle de Natasha St Pier mais cela n'a pas permis de compenser l'importance des charges fixes de l'Association (loyer et frais associés, photocopies, matériel).
    - Informatique: En 2020, la plateforme « Hello Asso » a été utilisée pour les inscriptions et pour l'organisation de cette édition exceptionnelle. Cela a permis de proposer un forfait (inscriptions + logement) aux membres de la délégation et de faire un appel aux dons.
    - RGPD: En 2020 la mise en place de la conformité avec le RGPD s'est poursuivie dans la limite du contexte sanitaire.
- Transport et hébergement
    - Le pèlerinage 2020 étant réduit, il n'y a pas eu de prise en charge du transport des hospitaliers et des pèlerins.
    - Les accords conclus avec la SNCF sur l'équilibrage sur deux ans (2019 et 2020) de l'augmentation de tarif de transports ont été suspendus
    - La liste des hôtels a été réduite pour faire bénéficier aux hospitaliers présents de tarifs avantageux.
  - Dons, Neuvaines et Mécénat
    - Nos campagnes de dons sont importantes pour financer le pèlerinage des pèlerins les plus démunis.
    - La recette liée aux dons et assimilés pour l'ensemble consolidé ANDS est en retrait de plus de 50 % par rapport à celle de 2019 pour les raisons suivantes
    - Forte diminution de la Campagne de Carême réalisée en plein confinement,
    - Baisse également des recettes des offrandes, et des dons des comités et de l'Hospitalité.
    - Concernant les neuvaines :
    - Février 2020, plus de 35000 images ont été vendues pour un montant de 13 K€
    - Août 2020, 23 170 images pour un CA de 9 K€. Un résultat décevant qui s'explique par le contexte de la période

- Les mécénats sont stables par rapport à 2019.
  - L'Association Notre Dame de Salut bénéficie d'un soutien important et fidèle de la part de la Société Bayard Albert 1° et de la Province de France des Augustins de l'Assomption, à hauteur de 42 000 euros. Ce soutien a été particulièrement utile en 2020 pour amortir l'impact de la baisse des recettes
- Pour améliorer les campagnes des dons pour 2021, le soutien de Bayard a été sollicité.
- Communication

Cette année encore de nombreux partenaires médias ont permis de relayer nos messages :

- Bayard nous a offert une forte visibilité en amont et pendant le pèlerinage avec l'ensemble de ses titres (La Croix, Pèlerin, Prions, ...)
- Le partenariat radio avec Radio Notre Dame a été reconduit avec 2 émissions quotidiennes en direct de Lourdes ;
- RCF est venu rejoindre ce partenariat
- Un nouveau partenariat avec « Messes info » a permis aussi de toucher un public plus large.
- Le lien avec le service communication du sanctuaire, les relations presse avec les médias régionaux & nationaux ont permis une couverture importante du pèlerinage dans les médias grand public.
- Conclusion

L'année 2020 a été difficile du fait des conditions sanitaires. L'organisation du Pèlerinage National a été impactée par cette situation. Une gestion rigoureuse de l'Association, les décisions de maintenir un pèlerinage réduit et l'appui de nos partenaires Bayard et La Croix ont permis de maintenir un minimum de continuité dans le contact avec les pèlerins

### 3. Rapport financier par la Trésorière de l'Association

Les comptes présentés sont constitués par l'agrégation des comptabilités des comités locaux, de l'Hospitalité, juridiquement dépendants de l'Association Notre Dame de Salut et de son Siège parisien.

La Trésorière donne lecture du rapport financier dont les principaux points sont rappelés ci-après.

#### 1) Bilan

- Les immobilisations incorporelles, constituées exclusivement de la base servant à la gestion des inscriptions au Pèlerinage, Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur 10 années.
- Les valeurs mobilières de placement restent stables aucun mouvement n'ayant été enregistré au cours de l'exercice et la valeur du portefeuille ne nécessite aucune provision pour dépréciation.

- La trésorerie financière nette (valeurs mobilières de placement + disponibilités – découverts bancaires présentés au bilan passif comme des emprunts auprès des établissements de crédit) est en légère baisse de -2% à un niveau de 738 K€ à comparer à 753 K€ à la fin de l'exercice précédent.
- Les Fonds propres baissent du fait du résultat net négatif de 31,6K€ qu'il est proposé d'affecter sur le report à nouveau des exercices précédents.

## 2) Compte d'exploitation :

Le résultat courant déficitaire pour 2020 s'explique notamment par les raisons suivantes :

- Une baisse importante du nombre de pèlerins qui a entraîné une baisse de 92% du montant des inscriptions pour 2020 (1 553 696,31 euros pour 2019 contre 125 441,25 euros pour 2020, dont 4 310 euros de cotisations).
- Une baisse importante de 51% des dons reçus 277 017,32 euros en 2019 (y compris offrandes images) contre 136 993,79 euros en 2020 (y compris offrandes images).
- Globalement, les produits d'exploitation baissent de 85% en 2020 (1 874 438,15 euros en 2019 contre 277 398,17 euros)

Un maintien des charges d'exploitation à leur minimum (pas de recrutement de CDD, limitation des achats et des frais informatiques liés à la non-utilisation de la plateforme d'inscriptions) a permis de réduire l'impact sur la perte de l'exercice 2020.

Ainsi, les charges d'exploitation 2019 de 1 777 626,68 euros ont été réduites à 324 782,14 euros pour 2020.

Les amortissements sont stables par rapport aux exercices antérieurs, il n'y a pas eu de provisions spécifiques pour risques et charges.

## 3) Résultat

Au total, le résultat net de l'Association NDS pour l'exercice 2019 met en évidence un déficit de 31 664,39 €, qui se décompose comme suit :

- Le déficit d'exploitation de la structure centrale pour : -59 120€ contre un excédent de 21 088 € en 2019, du fait notamment de la baisse des recettes des inscriptions qui ont subi l'impact de la crise sanitaire et de recettes de dons en baisse généralisée (campagne de carême, offrandes).
- Le résultat de l'Hospitalité pour : 15 325 €, contre 42 728 € en 2019, y compris les Pélés Mosaïque et Chrétiens d'Orient, ces deux pèlerinages ayant bénéficié de dons et subventions (externes et internes) pour leur équilibre respectif, sachant que la présence de ces deux comités était extrêmement réduite dans le PN 2020.
- Le résultat global des comités régionaux pour : 12 130 € contre 28 025 € en 2019. Il reflète le faible nombre d'opérations : pas de frais de trains ou d'hébergement ; les recettes sont les dons.

#### 4) Perspectives 2021

Du fait de la crise sanitaire, il est anticipé que l'exercice 2021 sera également en retrait significatif en termes de nombre de pèlerins, donc de recettes.

Les estimations conservatrices donnent 2200 à 3000 pèlerins, du fait des incertitudes sanitaires, de l'état de la vaccination et des jauges qui seront imposées par les autorités sanitaires et les sanctuaires de Lourdes

Le budget 2021 validé par le Conseil d'administration en janvier dernier conclut à une perte anticipée de 50 à 60 000 €. Il convient d'être prudent sur ces estimations. Des mesures ont été prises par ANDS, en collaboration avec le Groupe Bayard pour améliorer les campagnes d'appel aux dons et permettre ainsi à ANDS de pouvoir assurer la continuité de ses missions liées au Pèlerinage National.

### 4. Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes indique que toutes les informations nécessaires lui ont été fournies, et qu'il valide les comptes sans réserve.

Il attire l'attention sur l'évolution du plan comptable des associations entraînant une modification de la présentation des comptes concernant :

- La valorisation des contributions volontaires en nature
- La présentation des produits et charges avec mention spécifique de ce qui a fait appel à la générosité du public

Mention en a été faite dans l'annexe des comptes annuels.

Le Commissaire aux Comptes présente son Rapport Spécial mentionnant la convention de mécénat entre l'Association et la Province de France des Augustins de l'Assomption.

### 5. Vote des résolutions

Comme l'année précédente, et compte tenu des circonstances exceptionnelles, les votes ont été effectués électroniquement au travers de la plateforme Balotilo.

Rappel :

Les adhérents sont répartis en 5 collèges, chaque collège disposant de voix dont le nombre a été fixé ainsi :

Familles de l'Assomption	4 voix
Comités Régionaux	2 voix
Hospitalité	4 voix
Bayard Presse	1 voix
Membres pèlerins et amis	1 voix

Un vote est organisé par collège. Un adhérent ne vote que dans un seul collège, celui le plus élevé de la liste auquel il appartient. Chaque résolution ayant réuni la majorité des voix à l'intérieur d'un collège, obtient l'intégralité des voix attribuées au dit collège.

Le total des voix ressort ainsi à 12. Une résolution est adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire si le nombre est supérieur à 6 voix sur 12. Une résolution est adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire si le nombre est supérieur à 9 voix sur 12.

Le détail du vote de chaque collège figure en Annexe.

#### **Première résolution**

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Septembre 2020, l'approuve à l'unanimité.

#### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport moral du Conseil d'Administration, l'approuve à l'unanimité

#### **Troisième résolution**

L'Assemblée après avoir entendu la lecture du rapport financier du Conseil d'Administration ainsi que le rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission, approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et présentées dans ces rapports.

#### **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de -31 664,39 Euros en report à nouveau.

Le solde du report à nouveau, suite à cette affectation s'élèvera à -565 150,89 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale, après la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes prend acte des conventions visées par l'article L612-5 du code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean Marie MONTEL comme représentant de BAYARD et de la cooptation lors du Conseil du 22 Juin 2021 de Monsieur Pierre LANGLOIS en tant qu'administrateur représentant de BAYARD.

## **6. Election des administrateurs**

Avant de passer au vote des administrateurs il est rappelé que les administrateurs suivants étaient arrivés à la fin de leur mandat :

- Collège de l'Hospitalité : Monsieur Paul DEVROEDT
- Collège des Membres Pèlerins et Amis : Madame Edith RICHARD

A ces mandats est venu s'ajouter

- Collège de l'Hospitalité : un poste suite à la démission de Madame Elisabeth AUBINEAU

#### **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Madame Edith RICHARD, au titre du collège des *Membres Pèlerins et Amis* est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale constate l'absence de candidature et la vacance du siège correspondant.

#### **Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Elisabeth AUBINEAU de son mandat d'Administrateur au titre du collège de *l'Hospitalité*.

L'Assemblée Générale constate l'absence de candidature et la vacance du siège correspondant.

#### **Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Paul DEVROEDT, au titre du collège de *l'Hospitalité* est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège de *l'Hospitalité* décide de nommer Monsieur Denis AUGER en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

Le Président tient à remercier les administrateurs sortants de leur grande implication et de leur contribution à la vie de l'Association

Il souligne en particulier le rôle de Paul DEVROEDT, ancien trésorier qui a contribué à soutenir et à faire part de son expérience la trésorière de cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 11h20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal



Charles-Philippe SOMMERARD  
Président de séance



Christian MEUNIE  
Secrétaire de séance